

Paris, le 21 juin 2019

Réforme de l'assurance-chômage :

Oui à une insertion rapide et durable dans l'emploi par la formation !

Le Gouvernement a dévoilé le 18 juin sa réforme de l'assurance-chômage, ouvrant notamment des droits à l'accompagnement et à la formation pour les demandeurs d'emplois. La Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) se félicite que l'enjeu des compétences soit au cœur de cette réforme économique et sociale majeure.

« Nous avons aujourd'hui en France un chômage structurel qui reste important, et parallèlement des entreprises qui peinent à trouver les compétences dont elles ont besoin. La formation n'est pas la seule réponse à ce paradoxe, mais c'est une brique essentielle. » **souligne Pierre Courbebaisse, Président de la FFP.**

Les mesures annoncées prévoient notamment que tous les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences pour signer le contrat de travail, pourront automatiquement bénéficier d'une formation sur-mesure. La FFP salue cette proposition et partage le constat émis par le Gouvernement : l'accompagnement précoce et intensif des demandeurs d'emploi permet un bien meilleur retour à l'emploi.

Ainsi, le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), déjà initié par le Gouvernement, doit être l'occasion de former plus vite et de former encore plus en lien avec les besoins des entreprises. Des dispositifs garantissant le lien avec les entreprises comme la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) doivent être encouragés. Les demandeurs d'emploi doivent rapidement connaître et avoir accès aux aides auxquelles ils sont éligibles et qui facilitent l'entrée en formation : hébergement, transport, garde d'enfants notamment. Le parcours administratif du demandeur d'emploi doit être simplifié, en repensant le statut du demandeur d'emploi en formation. Le Compte Personnel de Formation (CPF) doit aussi être un levier pour permettre à tous un accès autonome et rapide à la formation.

« Un demandeur d'emploi met en moyenne 6 à 7 mois pour entrer en formation. Ce délai éloigne la personne de l'emploi et réduit son employabilité. L'accès à la formation doit être plus rapide, et viser en priorité des formations garantissant l'insertion dans l'emploi » **commente Pierre Courbebaisse.**

Comme l'ont annoncé Édouard Philippe et Muriel Pénicaud, **les leviers de retour à l'emploi doivent aussi avoir une importante dimension territoriale**. La FFP a ainsi répondu avec l'ensemble de ses groupes régionaux à l'appel du Premier ministre dans le cadre de la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions. C'est en effet à l'échelle des bassins d'emplois et de vie que peut se construire une réponse pertinente aux besoins en compétences. Les Conseils régionaux sont un maillon essentiel de coordination des acteurs et des moyens mis en œuvre.

« Les acteurs du développement des compétences sont au contact direct des réalités des apprenants et des besoins des entreprises, et en prise avec les dispositifs administratifs et financiers des différents commanditaires publics. Leur expertise est donc un atout pour aller plus loin vers une commande publique de formation innovante, réactive et adaptée à la situation de chacun » **précise Pierre Courbebaisse.**

Plus que jamais, la filière des compétences est mobilisée pour l'emploi, et pour œuvrer aussi bien à la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse de l'insertion des demandeurs d'emplois que pour accompagner les salariés en poste.

Contact Presse : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 700 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-sept ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2,5 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.